

Les cahiers

LES CAHIERS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-BRIEUC DÉCEMBRE 2018



Mobilités et numérique

Comment mettre les outils numériques au service de la mobilité sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc ?



Conseil de développement

contexte

Mobilités et numérique

Comment mettre les outils numériques au service de la mobilité sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc ?



Les travaux menés en 2016 et 2017 sur le développement des outils numériques et ses conséquences sur l'accès aux droits d'une part, et sur l'emploi d'autre part, ont mené le Conseil de développement du Pays de Saint-Brieuc à produire ce cahier afin d'explorer les effets des outils numériques sur les mobilités.

L'enjeu pour le territoire est de savoir comment mettre à profit les outils numériques existants pour favoriser la mobilité de chacun. Comment imaginer les solutions pour se déplacer plus librement ? Comment permettre à tous d'accéder à la mobilité ?

Les outils numériques peuvent-ils favoriser les déplacements en tenant compte à la fois des aspects sociaux et économiques, mais aussi environnementaux ? Des membres du Conseil de développement ont travaillé sur ces questions pour tenter d'apporter des pistes de réflexions présentées ici.





Différentes études dont celle de  l'Agence des Nouvelles Solidarités Actives parue en juillet 2018⁽¹⁾, démontrent que les zones rurales sont davantage victimes de la fracture numérique, y compris en matière de mobilités. Le Conseil de développement s'est intéressé à la manière dont la ville centre de Saint-Brieuc s'adapte aux solutions numériques qui s'offrent à elle, tout en tenant compte de la diversité du territoire global du Pays de Saint-Brieuc : urbain, rural et littoral.

1

De nouvelles pratiques en matière de déplacement

Les habitudes en matière de déplacements sont en pleine évolution à l'échelle nationale, notamment en raison du développement et des usages des outils numériques. Voici quelques exemples éloquentes qui illustrent ce phénomène :

- La dématérialisation des services et des démarches administratives citées dans notre étude sur  l'accès aux droits⁽²⁾ continuent de se développer.
- Les achats en ligne progressent : 37 millions de Français sont aujourd'hui concernés⁽³⁾, et les achats depuis des téléphones mobiles progressent de 50% par an⁽⁴⁾.
- Les sites de covoiturage et d'autopartage favorisent un changement d'attitude de la part des citoyens.
- La pratique de la télémedecine (consultations médicales à distance) se développe, notamment pour faire face à la pénurie de professionnels de santé.

- Des opérateurs publics ou privés développent chaque jour de nouveaux outils en ligne, pour nous permettre d'organiser nos déplacements en fonction des moments, des tarifs et des modes de transport qui nous conviennent, mais aussi d'en mesurer le bilan carbone.

Sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc, le site internet Mobibreizh et l'application TUB permettent d'organiser les déplacements en transport en commun : accéder en temps réel aux informations du réseau (horaires, arrêts, densité du trafic, infos tarifaires, empreinte écologique...). Bien sûr, ces outils ne sont pas utilisés par tous, et notamment en raison de la fracture numérique que nous avons déjà abordée dans notre cahier dédié à l'accès aux droits en novembre 2016.

2

Le numérique impacte la mobilité

Le numérique impacte et conditionne la mobilité. Il est devenu indispensable pour accéder à l'information, aux services, à l'emploi, à l'achat de biens ou de services ; autant de raisons qui justifient nos déplacements

Les ordinateurs, tablettes et téléphones portables sont devenus pour beaucoup des instruments du quotidien facilitant l'accès à l'information. Le numérique contribue à conditionner les déplacements, et à les façonner. Par exemple, la dématérialisation des démarches permet aux institutions publiques, aux banques ou aux entreprises d'accélérer le traitement d'un dossier. Les usagers connectés peuvent suivre l'évolution de leurs demandes en temps réel. Cela a un impact sur la mobilité des salariés, qui n'ont plus nécessairement à effectuer des permanences ou des déplacements, mais aussi sur celle des usagers

qui peuvent s'épargner certains déplacements. Rappelons toutefois, comme cela a été dit dans nos précédentes études sur le numérique, qu'il est essentiel de veiller au maintien de contacts humains qui sont essentiels à notre bien vivre en société.

La mobilité n'est d'ailleurs jamais une fin en soi, mais seulement le moyen d'accéder à des activités humaines. Ainsi, un étudiant, un travailleur ou un touriste se déplace pour aller au travail, sur son lieu d'études ou pour découvrir un site. En premier lieu, ce sont donc les activités proposées sur le territoire qui motivent la volonté de se déplacer d'un individu. Le numérique va jouer un rôle à la fois d'informateur (sur les services existants ou non, les moyens et le temps de transport, les horaires d'ouverture...) ainsi que de facilitateur qui parfois annulera un déplacement (visioconférence, visite virtuelle, etc..).

(1) Agence des Nouvelles Solidarités Actives « Vers une société numérique pleinement inclusive : personnes vivant en zone rural », juillet 2018

(2) http://www.pays-de-saintbrieuc.org/documents/FTP/214/000/009/104/9104516_3531_Cahier-10-p-le-numerique-et-lacces-aux-droits.pdf

(3) Médiamétrie – Observatoire des usages internet T1 2018. Base : ensemble des individus de 11 ans et plus.

(4) Les chiffres clés 2018 - Fédération e-commerce et vente à distance (FEVAD)



3

Un territoire disparate et divers usagers

Comment concilier la mobilité et les besoins de chacun sur un territoire disparate (zone rurale, ville, littoral) ?

Le territoire du Pays de Saint-Brieuc est diversifié. Les besoins des habitants des différentes zones varient, selon qu'ils soient des enfants scolarisés, des touristes, des actifs ou encore des personnes âgées sont différents. Il faut pouvoir répondre aux attentes de chacun.

Il existe une réelle diversité des offres proposées par la collectivité et par le secteur privé. Ces modes de transports collectifs et individuels s'adressent à tous les citoyens. Ils sont caractérisés par le réseau intercommunal et le réseau régional de transports en commun, les espaces dédiés au covoiturage, ou les sites d'autopartage, et tentent de répondre aux différents enjeux, allant de la dispersion de l'habitat à la ques-

tion des horaires décalés. Cela ne permet pas de satisfaire toutes les demandes mais de tenir compte des besoins et des possibilités existantes pour réduire les déplacements en zones denses et encourager la coopération et la souplesse sur les autres territoires. Le développement des pôles d'échanges multimodaux dans les villes, qui réunissent plusieurs modes de transport dans un même lieu, va dans ce sens.

Focus sur le Datathon de Saint-Brieuc

Du 7 au 9 avril 2017,  la Matrice, lieu de coworking et d'expérimentations à Saint-Brieuc, lançait le défi à des développeurs d'apporter des solutions de mobilité aux usagers arrivant en gare de Saint-Brieuc. Plusieurs idées sont sorties de cette rencontre, notamment des solutions numériques pour faire connaître l'agglomération briochine aux touristes et nouveaux arrivants en termes de patrimoine, d'hébergement et de transports.

4

Travailler en mobilité

Les outils numériques favorisent le travail à distance et la rapidité des échanges : des façons de travailler plébiscitées par les entreprises et les travailleurs indépendants

Le développement d'initiatives a été cité dans nos précédents travaux : espaces de coworking –

qui peinent encore à trouver leur place et leur modèle économique dans des villes moyennes – ou le télétravail. La prise en compte par les acteurs publics et privés des nouvelles façons de travailler a des répercussions directes sur les décisions en matière d'installation et d'urbanisme notamment. Ainsi, dans le cadre de rénovation de bâtiments publics à proximité de la gare, la priorité est donnée aux employeurs ayant des salariés qui arrivent en train ou ont besoin de se déplacer dans le cadre de leurs activités.

Focus sur les projets immobiliers à proximité de la gare de Saint-Brieuc

Avec l'arrivée de la LGV à Saint-Brieuc durant l'été 2017, le quartier de la gare SNCF est en pleine évolution. En février 2018,  le Crédit Agricole annonçait qu'il avait racheté le bar de l'Ouest, situé face à l'entrée de la gare et projetait d'en faire notamment un espace de coworking de 115 m². À quelques centaines de mètres de là, l'ancien bâtiment de la CAF sera réhabilité par la CCI des Côtes d'Armor, Saint-Brieuc Armor Agglomération et la Région Bretagne pour devenir le Totem de l'innovation et accueillir des projets innovants du territoire.

Source : Ouest France du 7/02/18 « Le Crédit Agricole investit dans le centre-ville » ; Le Télégramme du 12/07/18 « Totem de l'innovation : un nouveau lieu pour la culture numérique à Saint-Brieuc »

5

Premiers pas vers la ville intelligente ?

La ville de demain sera connectée à ses habitants grâce au numérique. Les acteurs du numérique travaillent aujourd'hui en direction des collectivités, et contribuent à la résolution des problématiques liées à la mobilité. À l'image de la Métropole de Rennes qui dès 2010 livrait ses données publiques sur l'Open Data – la gigantesque base de données libre – Saint-Brieuc Armor Agglomération pourrait demain choisir de contribuer à l'initiative en intégrant la plateforme  www.data.gouv.fr (ce qui est le cas de moins de 8 % des collectivités locales en octobre 2018⁽⁵⁾). Au cœur de vifs

débats, cette démarche permettrait de livrer des données sur les habitants de l'agglomération en termes notamment de déplacements et d'usages du territoire. Avec pour conséquence de faciliter les initiatives répondant aux besoins de ces habitants (grâce au croisement de données entre services de la collectivité), et de pouvoir identifier des difficultés récurrentes rencontrées par les habitants. Avec également le risque de voir des acteurs malveillants prendre la main sur ces informations, ou endommager les réseaux numériques de partage de l'information.

(5) Observatoire de l'Open data territorial – octobre 2018

Préconisations

1

Élaborer des outils numériques en tenant compte la disparité du territoire (urbain, rural, littoral) : la question de l'équité

En 2014, l'INSEE estimait que la dispersion de l'habitat dans les Côtes d'Armor et l'arrivée d'actifs dans les espaces périurbains avait contribué à l'augmentation du nombre de trajets domicile-travail (+ 2,4 % en 5 ans)⁽⁶⁾. Le défi majeur pour mettre les outils numériques au service de la mobilité sur notre territoire est d'abord de définir les besoins communs en termes d'équité. Autrement dit, dans un premier temps, dessiner les grands axes de mobilité selon la partie du territoire habitée : urbain, périurbain, rural, littoral. Cela

est déjà réalisé pour le ramassage scolaire, mais pourrait s'étendre à l'identification des trajets des autres publics (professionnels, touristes...). Une fois ces périmètres définis, il faudrait proposer des outils adaptés à ces territoires, des alternatives à la voiture individuelle. De la même manière que le Transport à la demande (avec le service Proxitub) a été une réelle innovation en son temps et rencontre encore un franc succès, il faut que les villes moyennes trouvent les solutions de demain, et le numérique devra y contribuer.

Focus sur un projet gouvernemental pour un nouvel outil de mobilité en milieu rural

Conscient des difficultés spécifiques rencontrées par les habitants en milieu rural, le gouvernement réfléchirait à la création d'un statut spécifique, entre le transport à la demande et le covoiturage. S'inspirant de la plateforme  Atchoum, la démarche consisterait à encourager des personnes volontaires à en véhiculer d'autres qui n'auraient pas de moyens de transport, moyennant le paiement par la personne transportée de l'intégralité des frais générés. La note serait donc plus élevée que pour du covoiturage, mais le service permettrait de trouver des solutions quand il n'y a pas d'offre de covoiturage ou de transport adaptée à la demande. La mise en place de ce service pourrait se faire à travers les plateformes existantes de covoiturage, en partenariat avec les collectivités locales intéressées.

Source : le journal du Net – octobre 2018

2

La co-construction des solutions envisagées et des outils mis en place

Les outils numériques facilitant la mobilité doivent être développés non seulement localement mais également en associant les futurs usagers. Les moyens de développer la mobilité sur le territoire doivent être pensés et conçus avec les habitants et les décideurs du territoire. Cette démarche participative et collaborative permettra une meilleure appropriation des enjeux et une prise en main plus efficace des outils. En partant des besoins des habitants du territoire et en imaginant avec eux des outils, on peut envisager qu'ils pourraient se déplacer plus facilement, ou éviter des déplacements quand le

service ou le bien leur est directement accessible en ligne. Ainsi, les outils numériques pourraient favoriser la mobilité ou éviter certaines mobilités sur le territoire. Cette co-construction aura lieu à l'occasion du travail sur le Plan de Déplacements Urbains (PDU), mais une dynamique doit être maintenue de manière régulière. Attention à ce que cela ne génère pas de phénomènes d'isolement. En outre, il faudra veiller à croiser les données pour ne pas aboutir à la création de moyens coûteux et finalement peu utilisés (par exemple, la création d'une ligne de bus demandée par les habitants mais finalement peu fréquentée).

3

Assurer la promotion des outils mis en place

L'accessibilité des outils et des offres mises en place doit être accompagnée d'une politique de communication ambitieuse. La diversité des moyens de déplacement doit être visible aux yeux de tous les acteurs à l'échelle du territoire, afin de toucher un maximum d'habitants. L'enjeu est de réussir à les convaincre d'utiliser des moyens alternatifs au véhicule individuel ou au moins de susciter un questionnement chez eux : Puis-je me déplacer autrement qu'en voiture ? Si oui, comment ? Cette communication est rendue complexe par la diversité des outils existants (proposés par

les agglomérations, par le département, la région, mais aussi par des opérateurs privés). Aussi, l'insertion dans une démarche d'harmonisation des outils liés aux mobilités sur le territoire breton pourrait participer à la simplification du message à adresser aux concitoyens, mais aussi au relais d'information. Le territoire du Pays de Saint-Brieuc pourrait s'inscrire dans la volonté de la Région Bretagne de généraliser l'utilisation de la carte billettique Korrigo comme support unique et multimodal à l'échelle régionale.

suite

au dos >

(6) Source : Insee Analyses Bretagne N° 56 – Mars 2017

4 Mettre en place des espaces d'accompagnement

Dans ses précédentes publications, le Conseil de développement préconisait l'apprentissage d'une « culture numérique de base » afin de tendre vers une société numérique pleinement inclusive et ne pas alimenter la fracture numérique existante. Les habitants du territoire qui n'ont pas accès au numérique par manque de moyens et / ou par défaut de connaissances techniques ne

seront pas les utilisateurs spontanés des outils numériques qui pourraient leur permettre de se déplacer plus facilement. Par conséquent, il paraît nécessaire de développer parallèlement aux outils numériques, des lieux d'échange, de partage et d'accompagnement de leur utilisation (cahier du Conseil de développement * « Usages du numérique et accès aux droits » de novembre 2016).

5 Rester maître d'œuvre des applications concernant l'offre locale

Ce sont les autorités qui organisent les transports publics qui sont les plus à même de superviser le développement des outils numériques qui favorisent la mobilité. La mobilité sur le territoire ne doit pas être un service privatisé. Il s'agit d'un enjeu public territorial qui doit rester accessible à tous. Ainsi, si les données concernant les déplacements des concitoyens sont rendues publiques via l'open data, l'autorité publique doit garder la main sur la collecte de ces données, mais aussi sur les

services qui sont proposés aux habitants. Elle peut être l'architecte et le producteur de ces services, mais elle peut aussi veiller à être un acteur incontournable de la mise en œuvre de nouveaux outils, voire mettre en place une réglementation si elle s'aperçoit que les offres proposées par des acteurs privés vont à l'encontre des projets d'aménagement et de développement durable de son territoire (en matière sociale, environnementale ou économique).

Le Conseil de développement

Il réunit des femmes et des hommes, issus des secteurs qui animent la vie des habitants : développement économique, formation, culture, emploi, santé, solidarité, énergie... une centaine de structures et d'habitants font vivre le Conseil de développement. Tous ces acteurs, aux compétences diverses, sont rassemblés pour s'informer, échanger, débattre et participer aux politiques publiques locales. Leurs approches, différentes et complémentaires, éclairent les thèmes abordés, et permettent de faire émerger des suggestions et de nouveaux projets.

Les cahiers

DÉCEMBRE 2018

LES CAHIERS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-BRIEUC

Conseil de développement du Pays de Saint-Brieuc

Centre Inter Administratif – bâtiment B

5 rue du 71ème RI

22000 SAINT-BRIEUC

☎ 02 96 58 62 26

* etudes.cd@pays-de-sainbrieuc.org

Retrouver cette publication et les autres travaux du Conseil de développement sur le site internet du pays de Saint-Brieuc

* www.pays-de-sainbrieuc.org 

Avec le soutien financier

